**Conseil communal de Genolier**

**Rapport de la Commission des eaux et égouts**

---

**Objet :** **Préavis N°32/2023**

Demande de crédit de **CHF 357'500.- TTC,** pour financer la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant

**Séance :** Mercredi 22 février

**Présents :** Municipaux : Jean Zucchello et André Darmon

Commission eaux et égouts : Andreas Friedrich, Marco Rusconi, Martin Schlaepfer et Glenn Geissmann

**Excusé :** David Vez

---

La station de traitement du Montant est un élément-clé de l'approvisionnement en eau communal. Exploitée par l'entente intercommunale EAUDICI, elle fournit également de l'eau à Arzier-Le Muids et Gland. Un contrat d'aide à l'exploitation attribué à BG Ingénieurs Conseil a permis d'identifier et d'établir un plan d'actions afin de mettre en œuvre des travaux prioritaires ainsi que différentes mesures d'optimisation.

Afin de maintenir la capacité de la station à produire une eau potable conforme à la législation, une série de travaux détaillés dans le préavis doivent être réalisés. Viennent en priorité le remplacement de trois générateurs d'ozone ainsi que la réfection des cuves d'eau brute et d'eau traitée. Le train de mesures proposé vise également le rabattement de la turbidité des eaux du Montant. Celle-ci varie en fonction des conditions météorologiques et il y aurait également une corrélation entre les pénuries d'eau devenant plus fréquentes ces dernières années et la turbidité de la source. Un certain seuil atteint, cela mène à des interruptions de fonctionnement temporaires. Quand la qualité de l'eau n'est pas garantie ou que la quantité est insuffisante, la commune a recours à « l'eau du lac » via la SAPAN. Le rabattement de la turbidité, l'amélioration et l'optimisation du traitement de l'eau brute diminueront théoriquement notre dépendance à l'approvisionnement onéreux de la SAPAN.

La commission des eaux et égouts remercie les Municipaux, M. Jean Zucchello et M. André Darmon, pour l'exhaustivité du préavis et soutient cette demande de crédit.

**Au vu de ce qui précède, la commission des eaux et égouts suggère au conseil d'accepter les conclusions du préavis n°32/2023 tel que présenté.**

Genolier, le 26.02.2023

Andreas Friedrich Marco RUSCONI Martin SCHLAEPFER Glenn GEISSMANN (rapporteur)